

Canala, le 27/10/2023.

REINSCRIPTION 2024

**Le Directeur
du Collège CANALA/KOUAOUA**

Aux Parents d'élèves

Nous vous informons que les inscriptions au collège de CANALA et au GOD de KOUAOUA pour la rentrée 2024 se feront selon le calendrier suivant :

La présence du/des responsables légaux et de l'élève est obligatoire.

Dates d'inscription	Horaires	
Du lundi 27 novembre au mardi 28 novembre 2023	De 08h00 à 16h30 au collège de CANALA	De 08h00 à 16h00 au GOD de KOUAOUA


Le bureau du GPE sera aussi présent pour le règlement de l'assurance scolaire, l'adhésion et le kit de la tenue scolaire.

Nous vous demandons de **remplir soigneusement les documents ci-joints** et de **fournir les pièces obligatoires citées dans l'annexe 2.**

Vous trouverez aussi **4 notes d'informations** concernant :

- ✓ le G.P.E.,
- ✓ la Cantine,
- ✓ l'Assistante Sociale,
- ✓ le F.S.E..

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Directeur,

Olivier BOILAY

ATTENTION ! Il n'y aura pas d'autres dates pour les inscriptions.



REINSCRIPTION POUR LA RENTRÉE 2024 AU COLLEGE DE CANALA

RAPPEL AUX PARENTS LORS DES RÉINSCRIPTIONS

Documents à remplir	Pièces à fournir
<p>→ La « Fiche Synthèse » : Vérifier et corriger au stylo rouge si nécessaire les informations inscrites sur cette fiche (<i>document rose foncé en recto verso</i>).</p> <p>→ La « FICHE SANTÉ » (<i>document gris</i>).</p> <p>→ La fiche de renseignements concernant l'« Option Xârâcùù ».</p> <p>→ La fiche d'Adhésion de l'Association Sportive du collège (<i>document vert clair</i>).</p> <p>→ L'Autorisation parentale pour l'usage et la diffusion de photos, de vidéos dans le cadre d'une activité scolaire (élève mineur).</p> <p>→ La Charte des règles de civilités du collège de CANALA et de KOUAOUA.</p>	<p>→ 1 Copie CNI ou Passeport pour les élèves de 3^{ème} (DNB).</p> <p>→ 1 copie de la couverture sociale à jour (aide médicale, CAFAT, Mutuelle etc ...).</p> <p>→ 1 copie du carnet de vaccination/de santé (vaccins à jour).</p>
<p>A fournir le document que s'il y a eu changement ou modification sur la situation familiale et l'état civil de l'élève.</p>	<p>→ Soit 1 copie du livret de famille (<i>Droit Commun et statut civil coutumier si les parents sont mariés</i>).</p> <p>→ ou soit 1 bulletin de naissance de moins de 3 mois (<i>pour le statut civil coutumier</i>).</p> <p>→ En cas de divorce ou d'adoption, 1 copie de la décision de jugement désignant le tuteur légal (<i>Droit Commun</i>).</p>